

ROUBAIX

Camoufflez vos lumières
Dans la nuit du 29 au 31 décembre, le CAMOUFFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 18 h. 30 à 6 h. 30.

EST-CE L'EXILOIT D'UN BÉGANIER ?
Vers 17 h. 30, un gamain d'une douzaine d'années mettait pied à terre devant un magasin de la rue du Général Sarrail. Soudain, un homme s'approcha de lui et commença à proférer des menaces, il lui bousilla la figure avec de la saie, supposant probablement que, par cette attaque brusquée, le garçonnet aurait abandonné son portefeuille et qu'il ne se produirait pas. Voyant des personnes prêtant attention à cette scène rapide, l'individu quitta furtivement les lieux et il se perdit dans la foule. Le propriétaire du magasin qui avait vu tout cela, se précipita et se mit à courir, mais la police n'arriva pas à temps et ne put que constater l'impossibilité de recueillir son reste.

LES ÉCOIERS TOUCHERONT DU CHOCOLAT ET UNE COQUILLE À LA NOËL

Le Secours National prend actuellement ses dispositions pour distribuer à l'occasion de Noël une coquille et du chocolat à tous les écoliers jusqu'à 14 ans. Cette distribution se fera mercredi, avant le départ en vacances et il s'agit de la sous-délégation de Roubaix.

Le S.N. profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu abandonner, quel que soit le pain afin de mettre cette distribution au point. Signalements de la sous-délégation d'Orchies, dans un noble geste de solidarité, a offert à la délégation roubaixienne des tickets représentant le poids respectable de 500 kilos de pain. Les remerciements vont également à la population orchiennaise pour son aimable appui qui permettra de remettre, à chaque écolier, une coquille de 150 grammes.

OU IL Y A LA GÈNE...

Dimanche, vers 9 h., les pompiers étaient alertés sur réquisition du propriétaire de l'immeuble portant le numéro 5 et 5 bis du Concorde-Saint-Martin. Les sapeurs se rendirent rapidement sur les lieux et, à leur plus grande stupefaction, ils constatèrent que leur intervention était sollicitée par un individu qui se détachait de la toiture. On comprend mal ce sans-gêne, car il aurait suffi de planter une poutre pour immobiliser cette partie de la toiture défilante. Espérons que, si pareil fait se renouvelle, le Monsieur aura plutôt recours à un couvreur qui paraît plus qualifié que les sapeurs-pompiers pour ce genre d'opération.

FEU DE CHAMBRE

Il était 1 h. 35 du matin lorsqu'un commencement d'incendie se déclara dans la chambre de M. J. Car, artiste lyrique, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble de M. Duquesne, 2, boulevard Doyennet. Arrivé rapidement sur les lieux, le pompier eurent fait de débrancher tout danger d'extension en se servant de la petite lance de premier secours. Le début de l'ordre de 300 m. fut couvert par l'assurance. Enquête en cours.

Contre la vie toujours plus chère
Fais de souper gracieux et bon
Pour lever le voile Blanc
Pour reculer le Non Révo
BOROWKA, Somain

LES DÉFAITS DE L'OBSCURITÉ

Dimanche matin, passant au Pont Neuf pour se rendre à son travail, au dépôt des tramways du Labourer, M. Henri Courrier, 30 ans, natif de la commune de B. 30, rue du P. de la chute et tomba dans les fers de barbes. Il se blessa à la main gauche et M. le Docteur Caillier lui ordonna un arrêt de travail d'une dizaine de jours, sans complications. Enquête en cours.

UNE INONDATION RUE DE LANNOY

La pluie diluvienne qui s'abattit sur notre ville, dimanche vers midi, provoqua une importante inondation à l'entrée de la rue de Lannoy et à l'intersection du Boulevard Gambetta. Les sapeurs du 10^e bataillon, le niveau d'eau monta rapidement et, en très peu de temps, la chaussée et les trottoirs furent recouverts d'une nappe d'un liquide boueux qui se déversa, bientôt, dans les caves des maisons riveraines. Cette inondation vint interrompre le circuit des véhicules et pendant un demi-heure. Les pompiers durent intervenir pour permettre l'évacuation de l'eau et procéder à la vidange des caves dans lesquelles des débris ont été occasionnés par cette tornade.

Petit-Beurre-Dessert

Petit-Beurre-Dessert
C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LES PÉTITS BEURRE-DESSERT

Il ne diffère de celui d'autre que par sa façon de servir. C'est un dessert de choix, très apprécié des enfants et des grands personnes.

LA CRÉATION D'UNE ALLOCATION LOGEMENT

L'Allocation logement, créée par le Syndicat Patronal textile de Roubaix-Tourcoing le 15 janvier 1943, pour faciliter au personnel l'amélioration de ses conditions de logement, ainsi que l'accès de la propriété à la propriété d'une maison familiale, a été créée.

WASQUEHAL

Le lait pour les malades. — En vertu d'instructions préfectorales, une nouvelle réglementation de l'allocation de lait aux malades entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier. Tous les certificats médicaux actuellement en vigueur et à l'exception de ceux fournis aux bénéficiaires d'un régime alimentaire spécial seront périmés au 31 décembre. En conséquence, tous les malades bénéficiaires de lait ou non surajustés devront, à partir de janvier, présenter au service de ravitaillement, rue J.-Macé, avant le 25 décembre, un nouveau certificat de docteur. Les malades bénéficiaires de lait et d'un régime alimentaire spécial n'ont donc pas à présenter de nouveaux certificats. L'allocation de lait entraîne la restitution par les bénéficiaires de la carte de vin. Les malades devront pour recevoir leur carte de vin, présenter la carte de vin munie du bon de commande. Dans le cas où ce bon de commande serait déjà déposé chez le fournisseur ne pouvant être restitué, le bénéficiaire devra demander une attestation de radiation du fournisseur.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

ADMENTIÈRES

Une bouteille, puis il a réussi à prendre la fuite et s'est réfugié dans un magasin, ayant momentanément déposé auprès de lui la valise en question contenant des articles de lingerie et de bonneterie, pour une valeur d'environ 3.000 fr.

LAUDITION DE LA FANFARE DU COMMERCE

Nous avons annoncé que la fanfare du commerce allait donner une audition musicale à l'occasion de la fête de Noël. Le programme comportait un morceau choisi pour le trompette à piston Robert Desbats, premier prix du Conservatoire de Paris. Le jeune artiste avait naturellement attiré de nombreux amateurs de belle musique. Ils n'ont pas regretté leur déplacement vers la salle de la Fanfare du Commerce. L'exécution fut merveilleuse. Il en fut de même pour toute la fanfare qui malgré les nombreux absents arriva à l'heure et à l'heure, jouant de très belles exécution quand même.

TRAMWAYS CONTRE CAMIONNETTE

Vers 17 h. 25, une collision s'est produite à l'angle des rues de Lille et de Cambrai, entre un tramway et un camionnettes. Le camionnettes, dirigé par M. L. L., a heurté le tramway. Le chauffeur Depoortere Roger, demeurant à Looz, 75, place Jean Jaurès, au service de la maison Honoré, 123, rue Solferino, à Lille.

LOMME

VOLS DE VIN ET DE COLIS EN GARE
M. Binet Charles, chef de gare de Lille-Delivrance, a déposé plainte contre inconnu pour vol d'un nombre indéterminé de bouteilles de vin et de colis, déposés dans des wagons stationnant dans la gare.

MONS-EN-BARGEUL

Vaccinations antitiphériques-antidysentériques. — Il est rappelé aux habitants de Mons-en-Bargeul, que les vaccinations antitiphériques-antidysentériques, qui ont lieu tous les jours de 10 heures à 12 heures, au Centre de Vaccination, rue de la Gare, à Mons-en-Bargeul, sont toujours ouvertes.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

TOURCOING

Un bécancier a opéré au préjudice de M. Marcel Depreter, 30, rue de Lille, pour l'abandonner et vente de pains dits « Longueurs ».

LA FICHE

M. Emile Depoortere, boucher, 285, rue de la Croix-Rouge, s'est vu dresser contravention pour défaut d'inscription du poids et du prix de la viande qu'il vendait de servir à un client.

A L'UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DU TOUQUET

La fête de Noël de la section du Touquet de l'Union des familles nombreuses aura lieu le dimanche 26 décembre, à 14 h. 30, en la salle des fêtes 12, rue du Touquet. Cette manifestation sera présidée par M. Edouard Moitte-Filip, président général de l'Union de Tourcoing. Un programme récréatif a été préparé pour les enfants. Les mamans voudront bien se rendre à l'heure indiquée pour empêcher leur présence sera terminée vers 17 h.

MUTILES ET INVALIDES DU TRAVAIL

Une permanence fonctionne aux endroits ci-après :
Armentières. — Au secrétariat, 1, rue des Quins, tous les jours, et le dimanche de 9 à 12 heures.
Chapelle-Armentières. — Tous les dimanches, de 10 heures à 12 heures.
Nieuve. — Au siège, café « Aux Châtaignes », tous les jours, de 10 heures à 12 heures.

APRÈS L'ORAGE VIENT LE BEAU TEMPS

Sur la plainte de son épouse, Marcel Laiton comparait sous l'inculpation de coups et blessures. Mais sa femme vient dire à la barre : « Le ménage va mieux, il ne me bat plus et le tribunal tient compte de cette amélioration et pour pas gâcher une nouvelle lune de miel, l'inflige au prévenu que 300 francs d'amende ».

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

OFFREZ-LUI UN LUSTRE

Nous présentons pour les fêtes de Noël une riche collection de lustres d'art moderne, de style, de goût, de prix très raisonnables, dans les magasins de la rue de la République, 100, à Lille.

LA COUPE COLSON

Devant leur public, les Athlètes se sont réhabilités en remportant une magnifique victoire. Malgré un terrain glissant, le jeu fut de toute beauté. Les athlètes ont eu un avantage territorial, mais les équipes athlètes furent dangereuses. A la 25^e minute d'un match nul, Colson a Conclut sans succès. Tourcoing réagit et par deux fois consécutives un démenti se fit entendre. Colson a battu en sautant miraculeusement. A la 32^e minute, sur un joli déplacement de la main, Colson a touché et bousillé le ballon. Colson a gagné. A la pause, l'aviation marqua 2 à 0.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Allocation Logement est payée à tous les chefs ou soutiens de famille travaillant dans les conditions de l'Allocation Logement. Elle sera, par la suite, calculée dans les mêmes conditions suivant l'indication sur un barème qui sera publié ultérieurement.